

## ARGUMENTAIRE

---

### FRANCHISES MEDICALES

#### ► Une réforme dangereuse et imprécise :

- ☛ Il n'a pas été précisé de date pour la mise en oeuvre de cette mesure.
- ☛ La question du remboursement est incertaine. Les *assurances complémentaires santé* seront en fait fortement incitées à ne pas prendre en charge ces nouvelles franchises, puisque si elles le font, elles perdront toute une série d'exonérations fiscales et sociales, dont bénéficient les seuls contrats dits « *responsables* ».
- ☛ Il s'agit d'un déremboursement qui pénalise les assurés sociaux. Cela risque de provoquer des renoncements aux soins.
- ☛ C'est une rupture du principe de solidarité. Ce ne sont plus les bien-portants qui sont solidaires des patients mais les malades qui paient pour les malades.

#### ► Propositions du groupe socialiste :

- ☛ Il souhaite supprimer l'article.
- ☛ Il a déposé un autre amendement exonérant les personnes victimes d'accident du travail ou souffrant de maladies professionnelles.